

Si vous êtes propriétaire, ou locataire, certaines modifications que vous souhaitez apporter à votre domicile peuvent nécessiter une autorisation spécifique délivrée par le Maire.

Depuis 2015, la communauté d'agglomération ARCHE AGGLO est chargée de l'instruction des permis de construire, d'aménager et de démolir, des déclarations préalables, ainsi que des certificats d'urbanisme d'information et opérationnels. Toutefois, votre mairie demeure le guichet unique pour toutes demandes et autres renseignements.

### Dématérialisation des autorisations d'urbanisme

Dans le cadre de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme, au 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'outil de dépôt des demandes (module SVE) est désormais opérationnel. Vous trouverez ci-dessous le lien d'accès à ce module SVE : <https://portail-usager.sirap.com/recherche-commune>